

Article

« Un aspect significatif de la réflexion linguistique en Belgique francophone : la réédition, en 1986, du "Bon usage" de Maurice Grevisse »

Michel Trousson

Études littéraires, vol. 21, n° 2, 1988, p. 69-87.

Pour citer cet article, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/500849ar>

DOI: 10.7202/500849ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

UN ASPECT SIGNIFICATIF DE LA RÉFLEXION LINGUISTIQUE EN BELGIQUE FRANCOPHONE : LA RÉÉDITION, EN 1986, DU *BON USAGE* DE MAURICE GREVISSE

Michel Trousson

Un panorama de la réflexion linguistique en Belgique francophone court le risque de se borner à une pure et simple énumération bibliographique. Il ne saurait en tout cas entrer sans dégrossissage dans le cadre restreint qui nous est réservé. L'ampleur du sujet, incompatible avec l'exhaustivité, nous impose donc de préciser d'entrée de jeu nos options.

Le domaine d'enquête fera l'objet d'une double limitation : (1) *chronologique* ; (2) *thématique*.

(1) L'intérêt de notre propos implique un effort maximal d'actualisation d'une part ; une mise en contexte et un ancrage historique d'autre part. Suffisamment brève pour témoigner sans équivoque des acquis linguistiques récents, la période retenue permettra en outre de prendre la mesure des changements accomplis durant ces dix ou quinze dernières années. En vue de concilier ces deux impératifs, notre analyse portera sur les années 1975 à 1987.

(2) Au cours de la période envisagée, le fait saillant réside, à nos yeux, dans une évolution de la grammaire dite *normative*, domaine de prédilection des grammairiens belges. Évolution

d'importance attestée dans la douzième édition refondue par André Goosse du *Bon Usage* de Maurice Grevisse.

Précisons nos intentions : nous procéderons, dans cette présentation de la pensée linguistique en Belgique francophone, à une évaluation qualitative des amendements apportés en 1986 à l'ouvrage qu'André Gide considérait déjà comme la meilleure grammaire de la langue française.

Ce choix, bien entendu, n'échappe pas à l'arbitraire. Notre analyse évacue délibérément la linguistique *diachronique* — philologie médiévale et grammaire historique — très largement représentée en Belgique. Elle n'embrasse pas même l'ensemble de la linguistique *synchronique* : grammaires descriptive et théorique sont apparemment laissées pour compte. Deux soutiens extérieurs contribuent pourtant à atténuer nos scrupules :

(1) En 1975, Marc Wilmet consacrait à la linguistique française en Belgique (1945-1974), un imposant article¹ où sont abordées les questions dont nous faisons l'économie dans le présent travail. Pour ce qui regarde la grammaire *théorique*, — celle qui vise à dépasser les données brutes de l'observation pour aboutir à une étude abstraite du fonctionnement de la langue, — Marc Wilmet envisage successivement la fortune de trois tendances qui se sont taillé une audience en Belgique durant la décennie précédente : 1) *l'école guillaumienne* qui s'attache à découvrir les opérations de pensée qui sous-tendent les actes de langage ; b) *le chomskysme*, découvert par la Belgique et par l'Europe entière ; c) *la linguistique mathématique*, illustrée par l'essai de Georges Van Hout, *Franc-Math*, paru en 1973, qui, entre autres choses, tente de fournir à la linguistique une métalangue appropriée.

(2) Notre optique, résolument restrictive, n'en demeure pas moins représentative de la vitalité de la grammaire française de Belgique où les questions de norme et de correction ont toujours été à l'honneur. Il n'est guère besoin, dans un article destiné à un public francophone hors de France, de s'appesantir sur les motifs d'un tel succès : les Belges, les Québécois et les Suisses romands partagent le même souci d'une langue normalisée, expurgée de ses traits régionaux, aussi universelle que possible². Mais la parution de la douzième édition du *Bon Usage* nous semble importante à un niveau plus général et

sans doute moins évident de prime abord : il ne s'agit pas d'une réforme superficielle (terminologique ou autre) mais d'une remise en cause — au moins partielle — de tout un système grammatical cautionné par l'École depuis plus d'un siècle. Les conséquences, théoriques et méthodologiques, sont virtuellement considérables pour l'ensemble de la francophonie.

Trois étapes jalonnent notre enquête : après avoir situé l'ouvrage aux points de vue historique et typologique (**1. *Le Bon Usage et la tradition grammaticale française***), nous examinerons les principaux changements apportés par André Goosse à la douzième édition (**2. *Le Bon Usage (1986)***). Un coup d'œil sur le système des parties du discours — en particulier sur les déterminants du nom — nous permettra enfin d'évaluer l'intérêt de certaines modifications pour la description et l'explication du français contemporain (**3. *Le Bon Usage (1986) : valeur descriptive et explicative***).

1. *Le Bon Usage et la tradition grammaticale française*

Dans l'histoire de la grammaire française³, le *Bon Usage*, dont la première édition paraît en 1936, est le produit d'une longue évolution dont nous rappellerons très brièvement les points forts.

La notion d'*usage*, voire de *bon usage*, est intimement liée aux origines de la grammaire française qui, comme celle de la plupart des langues vernaculaires d'Europe de l'ouest, voit le jour au 16^e siècle⁴. À cette époque, les premiers théoriciens de la langue vulgaire (Palsgrave, Dubois, Meigret, Ramus, Pillot...) se trouvaient confrontés à une double difficulté : il s'agissait d'une part d'imposer le français, *lingua barbara et abnormis*, comme langue de savoir et de culture face à ses deux principaux concurrents, l'italien et surtout le latin ; il fallait d'autre part apprendre aux étrangers les rudiments d'un idiome fréquemment utilisé dans leurs transactions commerciales avec la France. À ce second point de vue, les grammairiens belges du français (Meurier, Heyns, Du Vivier, Bosquet...) ont joué un rôle prépondérant, comparable, toutes proportions gardées, à celui joué par Maurice Grevisse dans la diffusion du français à l'étranger. Quoi qu'il en soit et sans trop entrer dans le détail, ces deux impératifs expliquent les grandes caractéristiques de

la grammaire française du 16^e siècle : application d'un modèle latin aux structures du français, place considérable accordée à la morphologie et aux critères formels au détriment des critères sémantiques et surtout, fonction essentielle de l'*usage* qui, en l'absence de tout paradigme préétabli, ne saurait être séparé de l'analyse linguistique proprement dite et constituée à ce titre une clef permettant de fonder la grammaire française et d'en définir le statut.

Ce rôle de l'*usage*, si important au 16^e siècle en ce qu'il conditionne l'existence même de la grammaire, évoluera au 17^e siècle vers la notion de *bon usage* par l'introduction d'une norme sociale dans la description de la langue. Avec les *Remarques sur la langue française* (1647), « l'usage devient une idolâtrie qui fera oublier que la grammaire ne se réduit pas à cela » (Chevalier, 1968, p. 214). Pour Vaugelas et ses épigones (Dupleix, Mercier, Patru... en France ; essentiellement mais dans une moindre mesure, Chiflet en Belgique⁵), un seul mot d'ordre, le *bon usage* :

C'est la façon de parler de la plus saine partie de la Cour, conformément à la façon d'écrire de la plus saine partie des auteurs du temps⁶.

Chaque terme de cette définition préfigure la démarche de Maurice Grevisse, appelé d'ailleurs le « Vaugelas du 20^e siècle ». Elle suppose en effet :

- qu'il existe un bon et un mauvais usage ou plus précisément qu'il existe différents degrés allant du très mauvais au très bon usage ;
- que la langue écrite est privilégiée par rapport à la langue parlée. Le consensus des bons auteurs est comme « le sceau ou une vérification qui autorise le langage de la Cour et qui marque le bon usage de celui qui est douteux ».

La raison peut certes avoir un rôle à jouer dans l'élaboration de bons principes « pour exprimer nos pensées » mais le maître souverain, celui que l'on consulte en dernière instance, reste l'usage :

Ainsi, l'usage est celui auquel il se faut entièrement soumettre en notre langue ; mais pourtant, il n'en exclut pas la raison ni le raisonnement quoiqu'ils n'aient nulle autorité [...]. En un mot, l'usage fait beaucoup de

choses par raison, beaucoup de choses sans raison et beaucoup contre raison.

L'usage est «le seul roi, le tyran, l'arbitre ou le maître souverain des langues». Vaugelas, comme plus tard Grevisse, ne se pose donc nullement en réformateur. Son dessein est «de montrer le bon usage, et s'il est douteux, de l'éclaircir et de le faire connaître».

Pour Vaugelas, l'usage prime sur la raison. Treize ans après les *Remarques* paraîtra la *Grammaire générale et raisonnée* de Port-Royal qui inaugure la grande tradition mentaliste de la grammaire française. D'un côté, c'est l'usage, la norme, la grammaire au service du beau langage; de l'autre, c'est la logique, la raison, le langage envisagé comme l'indice le plus évident des fonctions de l'esprit humain. Cette dichotomie est certes un peu simpliste. Il n'empêche que, dans son ensemble, l'histoire de la grammaire française puise à ces deux sources. Le *Bon Usage* de Maurice Grevisse ne fait pas exception.

Le siècle des grammairiens-philosophes est essentiellement, en France, celui de la grammaire générale. L'usage, pour un temps, se voit détrôné — mais non évincé — au profit d'une réflexion théorique et abstraite sur le langage dont nous trouvons de nombreux échos dans la linguistique contemporaine. Au siècle suivant, dans un contexte de scolarisation extrême, en France comme en Belgique, il s'agira de fixer des règles stables destinées à l'apprentissage de l'orthographe. La norme linguistique et la théorie du bon usage seront à nouveau au centre des préoccupations et jouiront d'un succès qui ne s'est pas démenti jusqu'à nos jours.

À la lumière de l'histoire, le *Bon Usage* se situe bien dans la tradition héritée de Vaugelas: établissement d'une *norme*, d'une *règle* fondée sur la pratique des bons auteurs. Mais, si les qualités du *Bon Usage* se bornaient à cela, sans doute n'en serait-il pas aujourd'hui à sa douzième édition. L'ouvrage qui, en Belgique, côtoie ceux de Hanse, Doppagne et Warnant, conserve toute son originalité. Celle-ci consiste à proposer — non à imposer — une «photographie du français actuel» en évitant soigneusement, grâce à une documentation abondante et solide, les jugements sommaires ou hâtifs, les décisions arbitraires empreintes d'un purisme exagéré, se bornant en toutes circonstances à conseiller l'usager. Toutefois, malgré

son incontestable ouverture aux innovations, Maurice Grevisse s'est sans doute montré trop respectueux de la tradition. Entre la première édition (1936) et la onzième (1980), le livre a doublé de volume sans que la structure, établie sur un plan très classique et visant à mettre en relation un système de marques formelles avec les catégories sémantiques héritées de la grammaire antique, ne soit modifiée en profondeur. L'ouvrage conservait certes ses qualités fondamentales, mine intarissable d'exemples pour l'étudiant autant que pour le spécialiste, mais pâtissait de ce plan simpliste et vieilli qui ouvrait la voie aux insuffisances et aux contradictions. Un remaniement s'imposait donc. La douzième édition (1986), qui coïncide avec le cinquantième anniversaire de l'œuvre de Maurice Grevisse, lui rend une plus grande cohérence et tient compte de conceptions nouvelles qui souvent s'inscrivent dans le prolongement d'une tradition grammaticale séculaire. Soucieux d'exhaustivité, réduisant la notion de *faute* à sa plus simple expression, André Goosse, nous allons le voir, gomme la distinction généralement admise entre grammaire *normative* et grammaire *descriptive*⁷.

2. Le *Bon Usage* (1986)

De l'aveu même du réviseur, « les modifications prévues sont de trois espèces : elles portent sur l'*organisation* (I), sur la *description de l'usage* (II), sur le *cadre théorique* (III) » (Goosse, 1983, p. 152).

2.1. L'*organisation*

Nous l'avons dit, le plan, de la première à la onzième édition, est demeuré à peu près inchangé : courte introduction consacrée au langage et à la *science du langage*. — I. *Éléments de la langue* : notions de phonétique ; les signes de la langue écrite ; les syllabes ; l'accent d'intensité ; la liaison des mots ; l'élision ; les mots. — II. *La proposition* : indépendante, principale et subordonnée. — III. *Les parties du discours* : le nom ; l'article ; l'adjectif ; le pronom ; le verbe ; l'adverbe ; la préposition ; la conjonction ; l'interjection. — IV. *Les propositions subordonnées* : substantives ; adjectives ou relatives ; adverbiales ou circonstancielles ; correspondance des temps ; le discours indirect ; emploi des signes de ponctuation et des signes typographiques.

Plan très classique donc, accordant au système des parties du discours un rôle central censé rendre compte à la fois des particularités morphologiques du français (phénomène de l'accord par exemple) et de la théorie syntaxique (les propositions), base de l'analyse logique.

Dans ses toutes grandes lignes, le plan de la douzième édition est identique à celui de la onzième : *Préliminaires*. I. *Les sons, les signes écrits, les mots* : les sons ; les signes graphiques ; les mots. — II. *La phrase* : généralités ; les éléments fondamentaux de la phrase verbale ; la coordination ; la subordination ; autres éléments dans la phrase ; particularités des divers types de phrases ; le discours direct et le discours indirect ; l'accord ; la mise en relief. — III. *Les parties du discours* : le nom ; l'adjectif ; le déterminant ; le pronom ; le verbe ; l'adverbe ; la préposition ; la conjonction de subordination ; la conjonction de coordination ; l'introducteur ; le mot-phrase. — IV. *La phrase complexe* : la proposition relative ; la proposition conjonctive ; l'interrogation indirecte et l'exclamation indirecte.

Quatre grandes sections comme dans la onzième édition. Les parties du discours conservent leur place stratégique au centre de la théorie propositionnelle. Le seul examen du plan révèle un certain nombre de nouveautés ; nous les diviserons, pour la commodité, en deux groupes distincts :

(1) Celles qui concernent le système des *parties du discours* et sur lesquelles nous reviendrons dans la suite de cet exposé :

- Reconnaissance de onze parties contre neuf dans les éditions précédentes.
- Abandon des catégories d'« article » et d'« interjection », partiellement remplacées par celles de « déterminant » et de « mot-phrase ».
- Apparition de la notion d'« introducteur ».
- Net clivage entre la « conjonction de coordination » et la « conjonction de subordination ».

(2) Celles qui ont trait à la *théorie syntaxique* et dont nous reportons l'examen détaillé à une prochaine étude :

- Effacement discret de la notion ancestrale de « proposition » au profit de celle de « phrase ».
- Suppression des concepts de « proposition substantive » (= conjonctive), « adjective » (= relative) et « adverbiale » (= circonstancielle), caractéristiques de la tradition grammaticale belge⁸ et exemples types de l'application d'un modèle fonctionnel à la théorie syntaxique.
- Différenciation claire entre « coordination » et « subordination » qui bénéficient d'exposés systématiques.

D'autres modifications d'importance n'apparaissent pas dans le plan :

- Préliminaires beaucoup plus fournis.
- Définitions plus complètes et plus cohérentes des diverses parties du discours.
- Exposés d'ensemble consacrés à des notions considérées d'habitude comme *allant de soi* : la grammaire, l'usage, la phrase, le mot...
- Regroupement de nombreux faits éparpillés : traitement systématique de la « phrase interrogative »⁹; insertion de la « ponctuation » dans le chapitre des « signes graphiques »; le « conditionnel » quitte définitivement les « modes » pour rejoindre les « temps » (futur du passé)...
- Remaniement en profondeur de la notion de « complément ».
- Etc.

Au total, les changements vont donc dans le sens d'une plus grande systématisation. Nous reviendrons sur certains d'entre eux après avoir pris la mesure des amendements apportés à la description de l'usage.

2.2. La description de l'usage

La position du *Bon Usage* (1986) est très claire : contre les jugements *a priori* des grammairiens puristes — « ceux qui défendent la pureté de la langue avec une rigueur faisant fi de l'évolution » (p. 22) —, contre la démarche des linguistes qui

décident d'après *leur* sens de la langue (attitude fréquente en grammaire mécaniste), « le présent livre a préféré partir de l'observation » (p. 22). Certes le *Bon Usage* — et c'est très bien ainsi — demeure un ouvrage normatif : « les jugements qu'il donne sont d'application quand les circonstances demandent que l'on surveille son langage ; ils sont portés surtout en fonction du niveau soutenu. Ils concernent plus la langue écrite que la langue parlée [...] » (p. 21). Mais dans la mesure où le bon usage n'est que l'un des usages recensés — donnée de l'observation parmi d'autres —, la frontière entre grammaire normative et grammaire descriptive devient ténue. Plus que dans les éditions antérieures, les appréciations, les conseils aux usagers s'inscrivent toujours dans un vaste ensemble théorique et explicatif où chaque notion — le bon usage, la norme, quel français faut-il enseigner ? — se trouve définie avant d'être utilisée. On aurait pu s'attendre par exemple à ce qu'un ouvrage comme le *Bon Usage* présente des vues conservatrices en matière d'orthographe. Il n'en est rien et l'auteur se montre favorable à certaines simplifications, dénonçant au besoin le monopole exercé par l'Académie, jugée trop respectueuse des traditions. Dès l'abord, la définition distingue clairement deux aspects qu'il faut se garder de confondre : « L'orthographe est l'ensemble des fonctions que les scripteurs donnent aux lettres et aux signes graphiques. On dit aussi, *en insistant sur la possibilité de la faute*, que c'est la manière d'écrire correctement les mots d'une langue » (p. 99, § 88. Nous soulignons). La douzième édition ne retient pas (ou fort peu) ce second aspect. Une part appréciable du développement est occupée par un historique décrivant point par point l'évolution qui a conduit aux aberrations de l'orthographe française actuelle. Ainsi le rôle du *Bon Usage* est-il avant tout informatif, en aucun cas doctrinaire. Derechef, ce sont *les usages* qu'il s'agit d'appréhender. Libre à chacun, ensuite, de faire son choix. D'où une place accrue accordée au langage oral et à la langue écrite non littéraire et la prise en compte de nombreux régionalismes : belgismes bien sûr¹⁰ mais aussi traits canadiens, suisses et même français. Bref, il n'y a pas « un bon français dont les limites peuvent être tracées au cordeau. Bien parler, c'est savoir s'adapter aux circonstances : il y en a où le langage familier est le seul adéquat et d'autres où il faut un style soutenu » (p. 23).

Une fois allégé le poids de la norme sociale, l'usage est bien une assise indispensable à l'interprétation objective et exhaustive des phénomènes linguistiques. André Goosse rend ainsi à ce concept le sens que lui donnaient, au 16^e siècle, les premiers théoriciens de la langue vulgaire.

2.3. *Le cadre théorique*

Nous détaillerons ici quelques-uns des changements qui n'apparaissent pas dans le plan et que nous évoquions au point 2.1. Plus précisément, un rapide survol des *Préliminaires* et des *Définitions* nous permettra de cerner de plus près les principales qualités de la douzième édition : sa rigueur méthodologique et sa remarquable volonté d'exhaustivité, fruits d'une observation prudente.

Avant de conseiller le lecteur non spécialiste, il s'agit de l'informer. La linguistique (ou grammaire) se définit comme « l'étude systématique des éléments constitutifs et du fonctionnement : soit de la langue en général (linguistique générale) ; — soit de plusieurs langues, pour montrer tantôt leur parenté (grammaire comparée), tantôt leurs différences (grammaire contrastive) ; — soit d'une langue en particulier » (p. 5). Définition beaucoup plus complète que dans les éditions précédentes qui ne retenaient que le point de vue de la grammaire particulière. Les *Préliminaires* passent en revue les diverses méthodes actuelles — historique ou diachronique, structurale, méthode distributionnelle, grammaire générative, école guillaumienne — ainsi que les divers domaines étudiés : phonétique/phonologie, morphologie, lexicologie, syntaxe, sémantique (sémasiologie/onomasiologie), stylistique, pragmatique, psycholinguistique, sociolinguistique, géographie linguistique, etc. Ils accordent une place accrue à l'histoire du français et aux variétés de français. Il serait bien entendu trop long, dans cette brève présentation, de revenir sur les nombreux ajouts théoriques et explicatifs qui émaillent le livre et qui, dans tel historique, dans telle remarque, enrichissent, précisent ou nuancent l'exposé systématique. Bornons-nous à signaler deux types de transformations liés aux *définitions* :

(1) Certaines notions fondamentales — le « mot », la « phrase »... — que les éditions antérieures ne prenaient pas la peine de définir, sont à présent tenues sur la sellette.

(2) De nombreuses définitions ont été revues dans le sens d'une plus grande rationalisation : le cas le plus frappant est celui des « parties du discours ».

Reprenons ces quelques exemples.

(1) Le « mot » : « une suite de sons (ou de lettres si on envisage la langue écrite) qui a une fonction dans une phrase donnée et qui ne peut se diviser en unités plus petites répondant à la même définition » (p. 189, § 136). Définition formelle et fonctionnelle qui évacue la notion de signification. Conscient des limites d'une telle approche, André Goosse ne craint pas de la mettre en question. Il la discute (peut-on faire intervenir le sens dans la définition du mot ? Comment identifier le mot à l'intérieur de la phrase ?), la situe parmi divers courants et concepts (école d'André Martinet ; notions de « monème », « morphème », « lexème » et « lexie ») et, finalement, *justifie* sa position : « Dans un ouvrage comme celui-ci, qui ne s'adresse pas seulement aux spécialistes, il ne nous a pas paru nécessaire d'introduire une terminologie aussi complexe et, comme on l'a vu, aussi mal fixée. Nous gardons *mot* en lui donnant la définition signalée au § 136 malgré les difficultés auxquelles il est fait allusion à cet endroit » (p. 192).

Même attitude prudente à propos de la « phrase », soit « l'unité de communication linguistique : c'est la suite phonique minimale par laquelle un locuteur adresse un message à un auditeur » (p. 293, § 210). Pourquoi « minimale » ? Quels sont les rapports instaurés entre le « mot » et la « phrase » ? Comment appréhender la phrase aux points de vue logique et pragmatique ? Où situer l'« expressivité » par rapport à l'« expression grammaticale » (Gustave Guillaume) ? Que faut-il entendre par « grammaticalité » d'une phrase (Noam Chomsky) ? etc.

(2) Les « parties du discours » et leurs définitions constituent, depuis Priscien, l'un des problèmes centraux dans la tradition grammaticale occidentale. Dès les origines, trois critères de classement au moins ont été proposés : morphologique, syntaxique et sémantique. Selon les époques ou selon les grammairiens, l'un ou l'autre de ces critères sera privilégié mais, en général, ils sont utilisés simultanément. Ainsi, au sein d'une même grammaire, les parties du discours peuvent être définies de diverses manières hétérogènes. Bien que les définitions sémantiques soient plus aisées pour certaines classes (par

exemple le « nom ») que pour d'autres (par exemple la « conjonction »), toutes les combinaisons sont envisageables : pour telle catégorie, on retiendra les trois critères, pour telle autre, deux, pour telle autre encore, un critère unique. Seules les nécessités de la démonstration du grammairien président à son choix. Une telle disparité — surtout fréquente en grammaire dite normative et dont le *Bon Usage* jusqu'à sa onzième édition était un bon exemple — introduit la confusion et nuit à la cohérence d'ensemble.

La douzième édition n'a pas la prétention d'aplanir toutes les difficultés. Elle a toutefois le mérite incontestable de vouloir définir chaque catégorie en fonction de critères identiques, morphologiques et syntaxiques. Les définitions sémantiques, bien que mentionnées à titre illustratif, ne sont pas jugées suffisamment pertinentes. L'exemple du « Nom », choisi parmi d'autres, montre les avantages mais aussi les limites d'une telle approche :

Le *Nom* ou *substantif* est [jusqu'à la onzième édition], le mot qui sert à désigner, à « nommer » les êtres animés et les choses [...] (11^e éd., p. 223).

Définition sémantique classique abandonnée dans la douzième édition au profit de celle-ci :

Le *Nom* ou *substantif* est un mot qui est porteur d'un genre, qui est susceptible de varier en nombre, parfois en genre, qui, dans la phrase, est accompagné ordinairement d'un déterminant, éventuellement d'une épithète. Il est apte à servir de sujet, d'attribut, d'apposition, de complément (p. 749).

Définition à la fois formelle et syntaxique. Le « Nom » est appréhendé selon un modèle applicable à n'importe quelle autre catégorie. D'où une unité d'analyse et donc plus de cohérence. Abandonner le recours au sens dans la définition du « Nom » ne présente pas toutefois que des avantages. En effet la distinction entre « Nom propre » et « Nom commun » admet difficilement des critères autres que sémantiques. La douzième édition tente bien une approche formelle du « Nom propre » — « les noms propres s'écrivent par une majuscule ; ils sont généralement invariables en nombre ; ils se passent souvent de déterminant » (p. 751) — mais devant l'insuffisance flagrante de ce genre de définition, elle se trouve contrainte, de façon assez probante d'ailleurs (cf. *infra*, point 3), de recourir à la

signification. Ainsi le critère sémantique s'avère indispensable et mine, par l'intérieur, l'unité critériologique de départ. Dans l'ensemble toutefois, l'emploi de critères semblables pour toutes les parties du discours ne fait que confirmer la volonté de rationalisation du *Bon Usage*.

3. Le *Bon Usage* (1986) : valeur descriptive et explicative

Une fois encore, un tri dans la matière s'impose. Nous tenterons d'évaluer la puissance explicative du *Bon Usage* à propos de deux questions épineuses depuis les origines de la grammaire française : le « Nom propre » et le « Déterminant ». Deux occasions, en outre, de montrer la dette contractée par certaines conceptions nouvelles à l'égard d'une tradition grammaticale souvent oubliée ou méconnue.

3.1. Le Nom propre

La distinction « Nom commun » (NC)/« Nom propre » (NP) admet difficilement les critères formels ou distributionnels (cf. point 2.3.) : le NP n'est pas toujours invariable en nombre (*Il y a dans cette classe TROIS GUILLAUME*) ; il n'est pas forcément dépourvu de déterminant (*LE PIERRE que vous connaissez n'est pas celui auquel je pense*). La thèse classique, fréquente dans la plupart des grammaires actuelles, se fonde sur un critère logico-sémantique rudimentaire : le NP, à l'inverse du NC, est doté d'une « extension » individuelle et d'une « intension » maximale. Telle était la position de la onzième édition du *Bon Usage* :

Le nom *propre* est celui qui ne peut s'appliquer qu'à un seul être ou objet ou à une catégorie d'êtres ou d'objets pris en particulier ; il individualise l'être, l'objet ou la catégorie qu'il désigne : *Paris, Molière, Provence, Anglais* (11^e éd., p. 224).

Or, telle quelle, cette définition — déjà présente dans la *Grammaire* de Port-Royal (1660) — n'a pas grande pertinence. Il est faux de prétendre que le NP « ne peut s'appliquer qu'à un seul être ou objet » : le NP *France*, hors contexte, désigne-t-il un pays, une femme, un paquebot¹¹ ? Il semblerait au contraire que la caractéristique du NP soit d'être applicable, en « Langue » (c'est-à-dire abstraitement), à n'importe quel référent. C'est ce dont rend compte la douzième édition :

Le nom *propre* n'a pas de signification véritable, de définition : il se rattache à ce qu'il désigne par un lien qui n'est pas sémantique, mais par une convention qui lui est particulière (p. 751).

Techniquement (voir Wilmet, 1986, pp. 44-46), une telle conception exploite l'opposition guillaumienne « Langue »/« Discours » : les NP sont dotés en « Langue » d'une « extensionnalité » illimitée et d'une « intensionnalité » nulle. La mise en discours resserre l'éventail des possibles. Elle est seule susceptible d'attribuer au NP une « extension » individuelle couplée d'une « intension » maximale.

La douzième édition du *Bon Usage*, on le conçoit, n'entre pas dans ce genre de détails. Elle marque toutefois un net progrès dans la conception du NP. Progrès relatif d'ailleurs si l'on songe que le *Traité de la grammaire française* de Louis Meigret (1550) témoigne d'une approche semblable¹².

3.2. Le Déterminant

Jusqu'à sa onzième édition, le *Bon Usage* isolait — selon un modèle extrêmement répandu depuis le 19^e siècle — les catégories du « Substantif », de l'« Article » et de l'« Adjectif ». Cette dernière classe se partageait en « qualificatifs » d'une part et en « déterminatifs » d'autre part, eux-mêmes subdivisés en « numéraux » (cardinaux et ordinaux), « possessifs » (atones et toniques), « démonstratifs » « relatifs », « interrogatifs-exclamatifs » et « indéfinis ». Les inconvénients d'une telle approche sont nombreux¹³. Sans entrer dans le détail, signalons deux anomalies flagrantes :

(1) Pourquoi faire une classe autonome de l'« article » alors qu'à bien des égards (arguments sémantiques et distributionnels) il se comporte comme un « adjectif déterminatif » ? Ex. : *CE chien = LE chien QUE JE MONTRE* ; *MON chien = LE chien QUI EST À MOI*.

(2) Comment justifier le fait que les « numéraux ordinaux » (*deuxième*), les « possessifs toniques » (*mien*) et certains « indéfinis » (*autre, même, quelconque*) soient rangés parmi les « adjectifs déterminatifs » alors qu'ils se comportent comme des « qualificatifs » ? Ex. *Le deuxième homme* ; *un mien cousin* ; *un autre homme*.

Une telle présentation, malgré ses lacunes et ses contradictions, fait un peu figure d'institution dans la pratique grammaticale scolaire. Quel élève — quel professeur même — se risquerait à remettre en cause la validité d'un système cautionné par une tradition presque deux fois centenaire ? La douzième édition du *Bon Usage*, sans peut-être aller aussi loin qu'on aurait pu le souhaiter, ébauche un combat d'avant-garde. La subdivision « Adjectifs qualificatifs »/« Adjectifs déterminatifs » a disparu au profit de deux catégories totalement indépendantes : celle de l'« Adjectif » (correspondant aux « qualificatifs » des éditions précédentes) et celle du « Déterminant » dont le rôle consiste à se joindre à un nom « pour l'actualiser, pour lui permettre de se réaliser dans un phrase » (p. 900). Les « déterminants » se subdivisent selon un schéma identique aux « adjectifs déterminatifs » de la onzième édition. En apparence donc : innovation terminologique sans plus. Deux modifications importantes apparaissent pourtant, l'une évidente, la seconde plus discrète :

(1) L'« article », considéré comme le « déterminant minimal », est intégré à la nouvelle catégorie et ne fait plus l'objet, comme dans les éditions précédentes, d'un chapitre distinct¹⁴.

(2) Sous l'appellation d'« adjectif », André Goosse regroupe les « qualificatifs », les « numéraux ordinaux », les « possessifs toniques » et les « indéfinis » *autre, même, quelconque*. Toutefois, l'auteur ne tire pas toutes les conséquences de ce remaniement : les trois dernières catégories précitées continuent d'être traitées dans le chapitre générique consacré aux « déterminants ». D'où une certaine incohérence que nous attribuerons à la volonté de ne pas scinder les paradigmes (*trois-ième ; mon, mien*) et à celle de ne point trop déroger à la tradition¹⁵.

Mais la critique est aisée. En réalité, la douzième édition marque un tournant — peut-être décisif — dans la problématique complexe de la détermination nominale. Elle témoigne en tout cas d'une réflexion remarquable sur le fonctionnement de la langue, réflexion que soutiennent les données de l'observation et qu'enrichissent les récentes découvertes de la recherche scientifique. Les amendements trop rapidement présentés ici s'inscrivent en outre dans le prolongement d'une « tradition parallèle » inaugurée par Nicolas Beauzée (1767) et peu à peu éclipse au cours du 19^e siècle¹⁶. Entendons-nous : il ne s'agit

pas de rechercher le ou les *précurseurs* ; encore moins de cautionner le nouveau par l'ancien ou l'inverse. L'histoire des théories grammaticales se borne ici à révéler les parentés (ou les différences) qui unissent les grammairiens du français dans une même filiation où domine le mentalisme et où les révolutions ne sont jamais que des résurgences.



La tâche d'un réviseur n'est jamais facile ; d'autant moins lorsqu'il s'agit du *Bon Usage*, ce monument de notre littérature grammaticale. Pour André Goosse, il s'agissait de concilier deux impératifs qui, bien vite, auraient pu se révéler contradictoires : d'abord, pour ce qui regarde la *conception d'ensemble*, rester fidèle à la pensée de Grevisse et à l'image de marque de son œuvre dans le monde ; ensuite, sur le plan de la *doctrine grammaticale*, adapter l'ouvrage à l'usage d'aujourd'hui et à l'évolution de la science linguistique en imposant un certain nombre de conceptions nouvelles que, sans doute, Grevisse n'aurait pas désavouées mais qui sont avant tout celles du réviseur. En un mot, il fallait innover sans révolutionner.

En ce qui concerne le premier point, la douzième édition réalise pleinement son objectif. Notre enquête a montré la valeur informative et le caractère exhaustif du *Bon Usage* (1986) ainsi que le tempérament libéral de son auteur. Rien de neuf par rapport aux éditions antérieures ? Oui et non : la fidélité, ici, consistait à aller plus loin dans l'application des grands principes qui ont fait le succès du *Bon Usage* depuis sa création.

Le second point est naturellement plus difficile à cerner parce que plus subjectif. Le *sondage* auquel nous nous sommes livré — le terme évoque à suffisance les bornes de notre approche — a laissé maintes questions de côté : la syntaxe évidemment mais aussi l'un ou l'autre jalon de la description sémantique. Le renouvellement — l'auteur en est conscient — n'a pas été mené aussi loin à toutes les pages. Les quelques rubriques dont nous avons traité vont, à nos yeux, dans le sens d'un *progrès*. Notion délicate à manier dont nous proscrivons toute visée téléologique. Progrès dans la mesure ou la douzième édition rend compte avec pertinence d'un plus grand nombre

de faits de langue, laissant aux oubliettes telle ou telle *vérité atemporelle* qui ne se justifiait plus guère que par égard à une tradition scolaire fonctionnant comme une idéologie.

Est-ce un hasard si la dissidence est belge ? Cette question mériterait une réponse complète et nuancée, informée par l'histoire des théories grammaticales en Belgique. *Il n'est bon bec que de Paris*, dit le proverbe. Une chose en tout cas nous paraît probable : venant de France, la remise en cause aurait peut-être été moins franche. Le *Bon Usage* (1986) constitue à ce titre un aspect significatif de la réflexion linguistique en Belgique francophone. Il témoigne d'une volonté de décentralisation des références en matière grammaticale.

L'histoire du *Bon Usage* remonte bien au-delà de 1936. La démarche intellectuelle qui préside à sa composition, sa conception même où les données de l'observation sont insérées dans un cadre sémantico-logique, portent les traces d'un passé fait d'avancées et de reculs successifs. Les innovations, quelles qu'elles puissent être, seront toujours sujettes à discussion. Pour certains, spécialistes ou non, elles vont trop loin, pour d'autres, pas assez ; d'autres encore auraient sans doute procédé différemment. C'est le lot du *Bon Usage* d'être soumis au feu permanent de la critique. C'est aussi sa force et sa richesse.

Université libre de Bruxelles

Notes

- ¹ L'article dont il est question s'insère dans un ensemble plus vaste consacré à la linguistique romane en Belgique. Voir la bibliographie à la fin du présent travail. Pour l'article de Marc Wilmet, plus spécialement axé sur la linguistique française, voir les pages 827 à 863 (avec bibliographie).
- ² Parfois d'ailleurs avec trop de zèle et une préoccupation répressive exagérée. Pour la Belgique, voir Hanse, Doppagne et Bourgeois-Gielen, 1971 et 1974.
- ³ Sur l'histoire de la grammaire française, on consultera, parmi de très nombreux aperçus partiels, le livre classique de Chevalier, 1968.
- ⁴ Sur la naissance des grammaires des langues vernaculaires, voir entre autres titres : Padley, 1985. Voir aussi le récent numéro d'*Histoire, Épistémologie, Langage*, 1987.
- ⁵ À propos de Laurent Chiflet et de la théorie du bon usage, voir Hanse, 1962.
- ⁶ Pour toutes les citations empruntées à Vaugelas et dont nous avons cru bon de moderniser l'orthographe, voir la préface non paginée des *Remarques*

sur la langue française. Pour les citations empruntées au *Bon Usage*, nous ne mentionnons l'édition que s'il ne s'agit pas de la douzième. Nous nous bornons généralement au numéro de page et, si c'est nécessaire, au numéro de paragraphe.

- ⁷ Les ouvrages *descriptifs* se démarquent des ouvrages *normatifs* sur au moins deux points : « 1°) Ils abandonnent ou relèguent au second plan les préoccupations correctives, la "faute" n'existe pas, on constate tout au plus des écarts. 2°) Ils se montrent accueillants à la nouveauté et procèdent à des inventaires systématiques. Ce double caractère, négatif et positif, confère à la grammaire descriptive un statut véritablement scientifique » (Wilmet, 1975, p. 842). Précisons d'ores et déjà, à propos des amendements que nous abordons dans la suite, que bon nombre d'entre eux — surtout ceux qui concernent le cadre théorique — figuraient déjà dans Grevisse et Goosse, 1980. Pour un bon aperçu de l'évolution du *Bon Usage* de 1936 à 1980, voir la thèse récente de Lieber, 1986. Signalons en outre qu'une Journée d'étude internationale consacrée au *Bon Usage* s'est tenue à l'Université de Gand le 31 mai 1985. Les actes de cette Journée ont paru dans un numéro spécial des *Travaux de linguistique* (voir la bibliographie).
- ⁸ Voir à ce propos Chervel, 1983.
- ⁹ Sur le traitement fort peu systématique de la « phrase interrogative » jusqu'à la onzième édition, voir Swiggers, 1987. Pour une étude fouillée de la position du *Bon Usage* sur les morphèmes relatifs-interrogatifs, y compris le phénomène de subordination, voir Pierrard, 1985-6.
- ¹⁰ *Belgisme* à distinguer de *belgicisme*, la préoccupation n'étant ici nullement répressive.
- ¹¹ Nous empruntons l'exemple à Wilmet, 1986, p. 44.
- ¹² Voir notre étude à paraître : « la Grammaire française de Louis Meigret : une grammaire à la française ».
- ¹³ Pour le détail, voir Wilmet, 1986, p. 14.
- ¹⁴ Aux origines de la grammaire française, l'« article » a péniblement conquis droit de cité dans la liste des parties du discours. Pour l'historien d'aujourd'hui, sa disparition ne saurait passer inaperçue.
- ¹⁵ Une tradition qui, rappelons-le, isole le « qualificatif » des autres accompagnateurs du nom.
- ¹⁶ Éclipsée parce que mal comprise. Sur ce point, voir le chapitre I du livre de Marc Wilmet, 1986.

Bibliographie des travaux consultés ou cités

- Chervel, A., « Y a-t-il une tradition grammaticale belge ? », *Enjeux*, n° 4, Namur, 1983, pp. 73-88.
- Chevalier, J.-Cl., *Histoire de la syntaxe. Naissance de la notion de complément dans la grammaire française (1350-1750)*, Genève, Droz, 1968.
- Doppagne, A., *Trois aspects du français contemporain*, Paris, Larousse, 1966.
- Goosse, A., « Réflexions d'un réviseur », Communication de M. André Goosse à la séance mensuelle du 14 mai 1983, Bruxelles, Académie Royale de

- Langue et de Littérature Françaises, Palais des Académies, 1983 (paru dans le *Bulletin de l'Académie*, 1983, pp. 151-161).
- Grevisse, M., *le Bon Usage. Grammaire française avec des remarques sur la langue française d'aujourd'hui*. Onzième édition revue, Gembloux/Paris, Duculot, 1980.
- Grevisse, M., *le Bon Usage. Grammaire française*. Douzième édition refondue par André Goosse, Gembloux/Paris, Duculot, 1986.
- Grevisse, M. et A. Goosse, *Nouvelle Grammaire française*, Gembloux/Paris, Duculot, 1980.
- Hanse, J., « la Contribution belge à la définition du bon usage », *Cahiers de l'Association internationale des Études françaises*, n° 14, 1962, pp. 25-37.
- Hanse, J., *Nouveau dictionnaire des difficultés du français moderne*, Gembloux/Paris, Duculot, 1983 (nouvelle édition augmentée, Gembloux/Paris, Duculot, 1987).
- Hanse, J., A. Doppagne et H. Bourgeois-Gielen, *Chasse aux belgicisms*, Bruxelles, Fondation Charles Plisnier, 1971.
- Id.*, *Nouvelle chasse aux belgicisms, ibid.*, 1974.
- Histoire, Épistémologie, Langage*, n° 9: 1, numéro spécial consacré aux « premières grammaires des vernaculaires européens », 1987.
- Lieber, M., *Maurice Grevisse und die französische Grammatik. Zur Geschichte eines Phänomens*, Bonn, Romanistischer Verlag Jakob Hillen, 1986.
- Padley, G.A., *Grammatical Theory in Western Europe. Trends in Vernacular Grammar I*, Cambridge University Press, 1985.
- Pierrard, M., « la Définition des pronoms relatifs-interrogatifs dans *le Bon Usage* de Maurice Grevisse », *Travaux de Linguistique*, n° 12-13, Gand, 1985-86, pp. 111-127.
- Swiggers, P., « *le Bon Usage* de Maurice Grevisse : examen méthodologique et descriptif », *Revue romane*, n° 22: 1, 1987, pp. 104-112.
- Travaux de Linguistique*, n° 12-13, « Tradition grammaticale et linguistique : *le Bon Usage* de Maurice Grevisse », Publication du service de linguistique française de l'Université de l'État à Gand, 1985-86.
- Van Hout, G., *Franc-Math. Essai pédagogique sur les structures grammaticales du français moderne (Introduction mathématique ; I : le Syntagme nominal ; II : la Relation prédicative ; III : la Proposition)*, Paris, Didier, 4 volumes, 1973.
- Vaugelas, C. Favre de, *Remarques sur la langue française utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*, Paris, J. Camusat et P. Lepetit, 1647.
- Warnant, L., *Dictionnaire de la prononciation française*, Gembloux, Duculot, 3^e édition, 1968.
- Wilmet, M., *la Détermination nominale. Quantification et caractérisation*, Paris, P.U.F., 1986.
- Wilmet, M., J. de Kock et L. Mourin, « la Linguistique romane en Belgique (1945-1974) », *Revue Belge de Philologie et d'Histoire*, n° 53, 1975, pp. 826-907.